

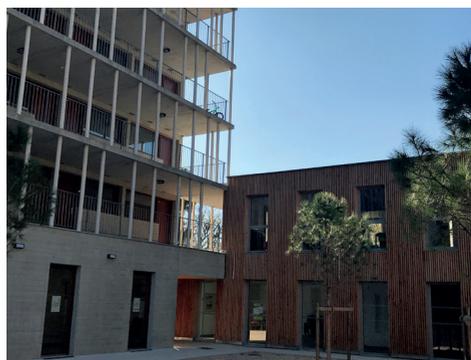


AUXILIAIRE PUÉRICULTURE

APPRENDRE UN MÉTIER

OBTENIR UN DIPLÔME !

L'**auxiliaire de puériculture** dispense, sous la responsabilité de l'infirmier, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver le bien-être et l'autonomie de l'enfant de moins de 6 ans. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladie chroniques ou en situation de risque d'exclusion.



Cindy, 26 ans,
auxiliaire de puériculture

Témoignages

« C'est un métier très humain, tant dans la relation avec l'enfant qu'avec ses parents. Je peux en effet les accompagner dans leur rôle éducatif, les rassurer. Je n'aime pas me fâcher, mais avec les enfants un peu plus grands, il faut parfois avoir de l'autorité. Quelquefois, il ne faut pas hésiter à passer le relais à une collègue : c'est aussi un vrai travail d'équipe ! »

QUELS EMPLOYEURS ?

Les structures d'accueil de la petite enfance, structures sanitaires et sociales, services de maternité, structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédo-psychiatrie, structures d'aides sociales à l'enfance.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme.
- Inscription au concours :
 - irfss-occitanie.croix-rouge.fr (site de Grabels).
 - fhp-lr.com (institut de formation de l'AEHP).
- Les épreuves de sélection comportent des épreuves d'admissibilité (culture générale/test psycho-techniques) et des épreuves orales.

Les candidat(e)s titulaires de diplôme de niveau IV et de diplômes du secteur sanitaire ou social de niveau V sont dispensés des épreuves de culture générale.

Vous pourrez accéder à la formation par l'apprentissage que vous soyez en liste principale ou en liste complémentaire à l'issue du concours.

LE CONTENU DE LA FORMATION

8 modules de formation

- Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation- communication
- Hygiène des locaux
- Transmission des informations
- Organisation du travail

595h

D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE
RÉPARTIES SUR 2 ANS

Planning de l'alternance* (sur 24 mois)

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
35 semaines chez l'employeur	36 semaines chez l'employeur
9 semaines de formation théorique	8 semaines de formation théorique
8 semaines de stage hors employeur	8 semaines de stage hors employeur

* répartition donnée à titre indicatif

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

Chacun des modules est évalué par des épreuves écrites, orales, pratiques (évaluation des gestes techniques en salle de travaux pratiques) et par des mises en situation professionnelle (MSP).

La MSP concernera principalement les modules 1 et 3 et peuvent se dérouler dans les structures où l'apprenti est en stage.

Un module est validé lorsque l'apprenti obtient une note au moins égale à 10/20.

Taux de Réussite 2018
100%